

**COMPTE-RENDU DU CLIC MALVESI  
(COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE  
CONCERTATION)**

**COMURHEX - NARBONNE**

16 février 2006  
15h00 - 16h30 – CCI de Narbonne

Participants (ANNEXE 1)

### **1 - INTRODUCTION PAR M. LE SOUS-PREFET**

Monsieur le Sous-préfet de Narbonne indique que la réunion est une réunion exceptionnelle du CLIC, se tenant à la demande de Monsieur le Préfet de l'Aude comme suite aux incidents survenus au sein de la société Comurhex du fait de la pluviométrie des 28-30 janvier 2006.

Il précise par ailleurs qu'il assure la présidence de cette instance, l'arrêté préfectoral de nomination du président du CLIC proposé lors de la dernière session n'ayant pas été pris à ce jour

### **2 - SITUATION DE L'ETABLISSEMENT COMURHEX (ANNEXE 2)**

*Emmanuel BERTRAN DE BALANDA  
Directeur du site de Malvésii - Société Comurhex - Narbonne*

M. Bertran de Balanda effectue un point de la situation de l'établissement en cinq étapes:

- rappel du contexte historique
- pluviométrie exceptionnelle
- impact environnement
- actions en cours
- conséquences

Il rappelle tout d'abord le contexte historique, notamment l'accident du 20 mars 2004 - rupture de la digue Est du bassin B2, puis explique la répercussion de cet accident compte tenu de la forte pluviométrie constatée depuis le mois de septembre 2005

Les multiples épisodes pluvieux n'ayant pas permis la reconstruction de la digue du bassin B2, les boues épandues sur la plaine lagunaire lors dudit accident n'ont pu être remontées dans le bassin et ont été au contact direct des eaux pluviales des 28 au 30 janvier 2006, se chargeant fortement en nitrates, et dans une moindre mesure en uranium

Il indique, en particulier, une hauteur de pluie d'environ 80 cm depuis le mois de septembre, dont 20 cm pour le seul épisode pluvieux des 28-30 janvier 2006

Ces eaux pluviales se sont accumulées sur la plaine lagunaire, surversant d'une part vers le canal de Tauran et s'infiltrant d'autre part vers la plaine de la Livière, donnant lieu à une élévation significative des teneurs en nitrates sur le canal de Tauran et le canal de la Robine.

La quantité d'eaux pluviales polluées contenues actuellement sur site est de l'ordre de 50 000 m<sup>3</sup>.

M. Bertran de Balanda présente ensuite les mesures immédiates prises suite à cet incident:

- arrêt des installations produisant des effluents, la côte limite des bassins de décantation et de lagunage étant atteinte,
- mise en œuvre des dispositions prévues par l'arrêté préfectoral de mesures d'urgences du 30 janvier 2006, à savoir expertise de la stabilité des digues, mise en œuvre d'une surveillance renforcée de l'environnement et proposition d'un plan d'action visant à évacuer les eaux pluviales polluées

Puis il expose les actions en cours ou prévues sur les installations visant à assurer la stabilité des digues et limiter les rejets vers l'environnement en gardant comme objectif de permettre d'une part la reconstruction de la digue du bassin B2 et d'autre part la gestion future des eaux de ruissellement

Il indique notamment:

- la réalisation d'une augmentation du niveau du canal de Tauran en accord avec le Syndicat de la Plaine de la Livière,
- l'obturation de la canalisation de rejet au milieu naturel,
- la création en cours d'un fossé de détournement des eaux de ruissellement au Nord du site,
- la rehausse des cellules de stockage des boues de l'accident du 20 mars 2004 afin de permettre la vidange du pied de digue B3-B6
- la création d'un bassin B11 en vue du stockage des eaux pluviales polluées,
- la mise en œuvre d'une installation de traitement des eaux pluviales nitrées par osmose,
- l'entreposage provisoire des eaux polluées dans des capacités fixes et mobiles

Enfin, il évoque les conséquences - outre l'impact environnemental évoqué ci-avant - de la situation pour l'établissement

### 3 – QUESTIONS ET COMMENTAIRES DE L'ASSISTANCE

M. Bloch (ECCLA) indique qu'il a bien reçu les rapports environnementaux de la société Comurhex comme suite à sa demande de la précédente réunion du CLIC et demande à la dite société de transmettre le rapport 2004 à l'ensemble des membres du CLIC

Puis il questionne Monsieur le Sous Préfet de Narbonne sur l'absence de suspension d'activité de la société Comurhex dans le cadre de l'arrêté de mesures d'urgences du 30 janvier 2006.

Pierre BEAUCHAUD, Chef du Pôle risques industriels de la DIRER LR, indique que l'arrêté préfectoral n°2004-11-1970 qui régit l'exploitation des bassins de décantation et de lagunage de Comurhex prévoit des dispositions imposant de facto l'arrêt des installations en cas de dépassement de la côte d'eau maximale fixée, côte atteinte à ce jour

En réponse à une nouvelle question de M Bloch, Monsieur Bertran de Balanda précise que les odeurs ammoniacales présentes autour des bassins B5 et B6 sont liées au pH basique des effluents de procédés (pH 9-10)

M Bloch demande ensuite comment seront stockés les 200 wagons prévisionnels sur site.

Monsieur Bertran de Balanda explique que des discussions et études sont actuellement en cours afin de pouvoir utiliser les capacités d'un établissement voisin du site.

M. Chouarain de l'Association Narbonne Environnement s'interroge sur les concentrations constatées en nitrates sur les canaux de Taux et Robine en regard de la norme de potabilité de l'eau.

M Bertran de Balanda précise que la norme de potabilité est de 50 mg/l et qu'à sa connaissance il n'y a pas d'usage de consommation de l'eau du canal en aval de Comurhex.

A une intervention de M. Bloch, Mme Thompson - DDASS - confirme la valeur de 50 mg/l et ajoute que l'objectif est de 25 mg/l de nitrates pour les eaux de consommation Elle précise qu'il n'existe pas de problème de nitrate à ce jour sur la source de l'Oeillal.

M. Chouarain demande par ailleurs quelle information Comurhex a effectué auprès des riverains.

M. Bertran de Balanda indique que la société Comurhex a prévenu les proches voisins ce lundi du chantier B11 en cours créant une intensification du trafic camion

Monsieur le Sous Préfet de Narbonne précise qu'un communiqué de Presse a été diffusé par la Préfecture

Mme la Conseillère Générale s'interroge sur la persistance des séquelles de l'accident du 20 mars 2004 : présence des boues et absence de reconstruction de la digue du bassin B2.

M Bertran de Balanda précise les itérations inhérentes à la situation actuelle Il expose ainsi le déroulement des actions menées depuis ledit accident : Récupération et confinement des boues dans deux cellules de stockage provisoires; construction du bassin B10; expertise et tierce expertise des causes de rupture de la digue; étude technique de reconstruction de la digue; l'arrivée des premières pluies en septembre ne permettant pas depuis lors la mise en œuvre de la reconstruction de la digue.

M Laniesse - PNR - rappelle les enjeux et conséquences de la situation actuelle pour l'étang de Bages-Sigean, fortement soumis aux problèmes d'eutrophisation en cas d'apport massif de nitrates. Il demande en conséquence à la société Comurhex d'étudier les mesures permettant de limiter les rejets en nitrates et notamment l'imperméabilisation des fossés autour du site afin d'éviter les infiltrations depuis le site vers le canal de Tauran

M Bertran de Balanda prend note de la demande et précise que dans le cadre d'un plan de gestion des eaux pluviales du site, ce point pourra faire l'objet d'un examen.

M Chouarain demande à la société Comurhex quelles sont les solutions prévues à long terme afin d'éviter le renouvellement de cette situation

M. Bertran de Balanda indique que des mesures sont déjà prises ou à l'étude - le bassin B11, l'osmose et la mise en place de bâches de protection sur les bassins - et que l'exploitant travaille à un plan global de gestion des eaux pluviales.

M. Laniesse constate que l'expérience de l'accident du 20 mars 2004 a permis l'application de bons réflexes conduisant à limiter les apports de nitrates dans l'étang de Bages Sigean.

Par ailleurs, suite à l'intervention de M. Moulin - VNF, il est pris note qu'en cas de rejet accidentel ou pollution des eaux de surface (canal de Tauran), VNF doit être informé en priorité afin de mettre en œuvre les mesures techniques permettant de limiter le déversement vers l'étang de Bages Sigean

Mme CAMPS - riveraine - demande la durée de ces travaux sur le site qui donne lieu à un passage permanent et préjudiciable de camions devant chez elle

M Bertran de Balanda précise qu'une première partie du bassin B11 pourra être finalisé d'ici la fin du mois et la totalité d'ici environ un mois. Il indique cependant que le trafic devrait se poursuivre pendant environ six mois en vue de la reconstruction de la digue du bassin B2

#### **4 – CONCLUSION - ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL DE LA PROCHAINE REUNION**

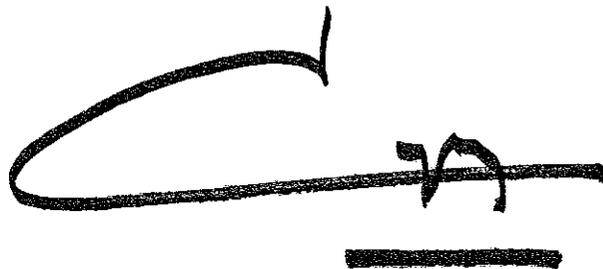
En conclusion de la séance, Monsieur le Sous Préfet de Narbonne demande à la société Comurhex de mettre en œuvre l'ensemble des moyens permettant de prévenir tout renouvellement de la situation actuelle. Il rappelle à l'exploitant les efforts menés depuis plusieurs années par les différentes parties prenantes pour la remise en état de l'Etang de Bages Sigean, en particulier sur le phénomène de l'eutrophisation lié aux apports en nitrates.

Il indique notamment qu'une Charte est en cours de discussion en association avec les professionnels et prévoit, outre la requalification des stations d'épuration et les restrictions en matières constructives, de limiter les rejets agricoles et industriels.

A cet effet, il indique à la société Comurhex, qu'un point de la situation et des avancées sur les installations sera effectué lors de la prochaine réunion du CLIC au cours du mois de Juin 2006

Cette réunion sera également l'occasion d'évoquer les problématiques de risque accidentel sur le site Comurhex.

Le Sous-Préfet

A large, bold, handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop at the beginning and a smaller loop at the end.

**Christian GUEYDAN**





Sous-Préfecture de Narbonne

**FEUILLE DE PRESENCE**

CLIC COMURHEX  
Réunion du 16 février 2006

Nom et Prénom	Qualité	Signature
A. Haie Joudet	Conseillère Générale N.O	
NAVARAO Amelie COMBY Christian	Secrétaire CHSCT COMURHEX CHSCT ENTREPRISES SOUS TRAVAIL	
FONTES Bruno	Maire Narbonne	
MANDELLI Anja	Man. ad. int. entre Comm. v/p Asylo	
CHOUARAIN Michel	Narbonne Environnement	
CHAMBAUD Mire	SIDPC M	
DUHAI Patricia	SIPref. Narbonne	
ADEU Alain	ASA de Sevière	
BENAU Laurent	PNR Narbonnais	
LANESSE Thierry	PNR Narbonnais	
VOQUE Eric	PNR Narbonnais	
SALVI Christophe	SITNCR	
DIDIER SAUSTELLE	SITNCR	
ALAIN L'HEVEDER	DDAFM	
Barthélemy Ivan	Cci Narbonne	
CHIFFRER Sandrine	Riverains -	
BLOCH Fabrice	Tecla	
FABRE Philippe	SDIS	
BRADY Serge	SU TOULOUSE	



**CLIC du 16/02/06**  
**Situation à COMURHEX**

**E. BERTRAN de BALANDA**  
Directeur de l'établissement COMURHEX Malvézi

CCI Narbonne, le 16/02/06

**Sommaire**

- ▶ Les intempéries des 28 et 29 janvier 06
- ▶ Impact environnemental
- ▶ Actions mises en œuvre
- ▶ Conséquences

**Les intempéries des 28 et 29 janvier 2006**

**Les intempéries depuis septembre 2005**

- ▶ Une année très pluvieuse depuis septembre 2005
  - 789 mm de pluviométrie
  - ... à comparer à une moyenne de 393 mm
- ▶ ... dans une période où l'évaporation est faible
- ▶ 284 mm en janvier 2006
  - Dont 203 mm les 28 et 29 janvier 2006

**Vue générale vers le Sud Est depuis B5**

Pluviométrie de 789 mm  
Moyenne de 393 mm (10 dernières années)  
200 mm de plus que la plus mauvaise année

Plaine de la Livière

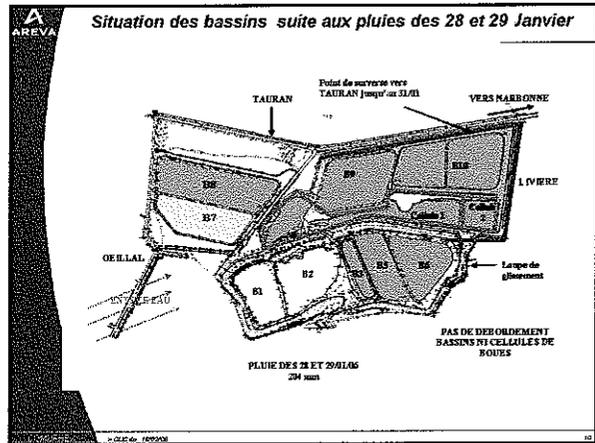
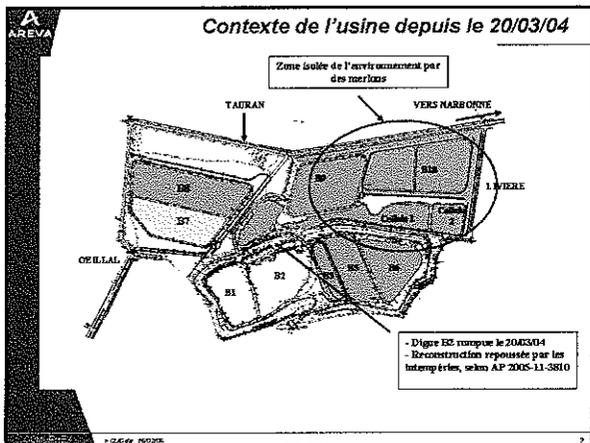
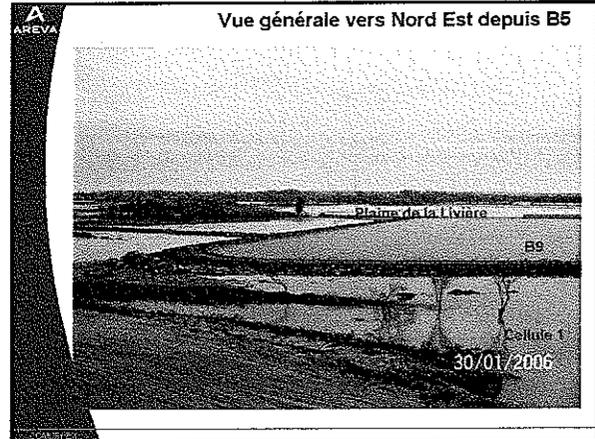
B5

Cellule 1

30/01/2006

A black and white photograph showing a wide view of a plain with a river in the foreground and industrial structures in the distance. The sky is overcast.





**Situation de la zone bassins suite aux intempéries**

► **D'un point de vue hydraulique**

- Bassins de décantation / évaporation
  - Niveau de garde moyen : 22 cm
  - ... Contre 134 cm le 1er septembre 2005
- Fonctionnement satisfaisant des cellules qui ont contenu l'ensemble des eaux
- Hors bassins:
  - Présence d'eau en limite de débordement vers TAURAN ou plaine de la LIVIERE
  - Entrées d'eau au nord du site
- Inondation générale de la plaine de la LIVIERE

► **Digues**

- Présence d'une « loupe de glissement » au sud de B5

**Actions immédiates**

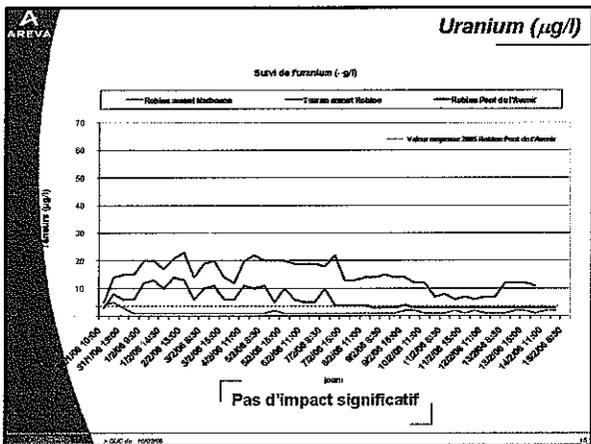
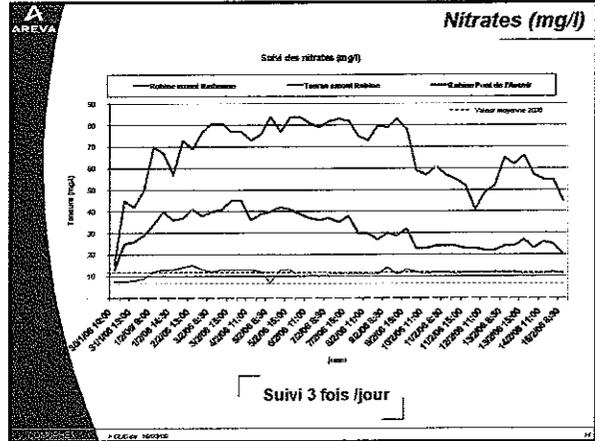
- Arrêt par l'exploitant des installations produisant des effluents lagunés dès le 29/01/06
  - Arrêt complet de la production UF4 le 5/02/06
- Information le 30 Janvier des services de l'état pour les informer des dispositions prises → AP d'urgence 2006-11-0588 du 30 Janvier 2006
  - Avis d'expert sur stabilité digues (COYNE et BELLIER)
    - → Pas de risque immédiat mais recommandation d'évacuer l'eau au pied de la digue B5-B6 dans un délai d'environ 1 mois. Phénomène ponctuel de la loupe de glissement.
    - → Augmentation de la surveillance piézométrique dans les digues
  - Augmentation de la surveillance environnementale (eaux de surface et piézomètres S49 et 50)
    - 3 séries de mesures par jour Voir résultats ci après
  - Plan d'action sur l'évacuation des eaux hors bassins
    - Voir ci après.



AREVA

# Impact environnemental

13



AREVA

# Actions mises en œuvre

14

- AREVA
- ## Objectifs
- ▶ **Objectifs immédiats**
    - Assurer la stabilité des digues
    - Limiter nos rejets
    - Baisser les niveaux d'eau dans les bassins et hors bassins
  - ▶ **Avec pour cible:**
    - Permettre la reconstruction de la digue B2 au plus tôt
    - Permettre le redémarrage des installations
    - Être en capacité de maîtriser les aléas climatiques et de gérer les eaux de ruissellement
- 14

- AREVA
- ## Protection de l'environnement
- ▶ **Création d'un fossé au nord du site détournant les eaux de ruissellement extérieures**
    - Action soldée en fin de semaine
  - ▶ **Augmentation du niveau liquide de TAURAN limitant les infiltrations de liquides nitrates et obturation de la tuyauterie de rejet**
    - Réalisé le 9/02/06 après décrue
  - ▶ **Vidange des eaux à proximité de la ferme de TAURAN**
    - Réalisé en fin de semaine
  - ▶ **Limitation des infiltrations au sud vers la plaine de la LIVIERE**
    - Par pompage du fossé Sud Ouest
- Baisse significative des rejets nitrates
- 14

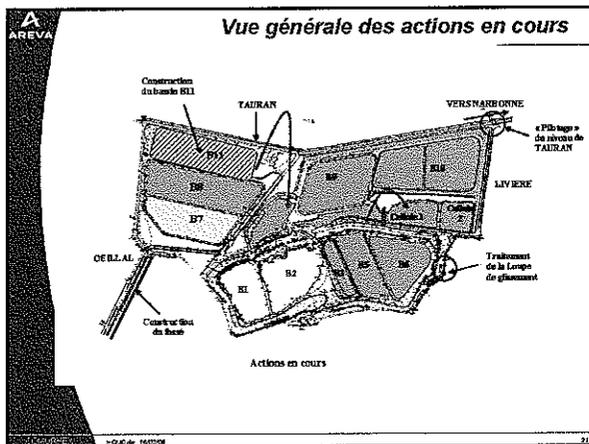


**Stabilité des digues**

- ▶ Aménagement et rehausse de cellules permettant une vidange progressive des eaux au pied de la digue B5
  - ↳ Selon dispositions validées par COYNE et BELLIER
  - ↳ Action en cours. Solde: fin de semaine prochaine
- ▶ Traitement de la « loupe » de glissement
  - ↳ Selon dispositions COYNE et BELLIER
  - ↳ Solde: dans 15 jours
- ▶ Surveillance renforcée des piézomètres et inclinomètres

**Gestion des eaux**

- ▶ Création d'un bassin « B11 » de capacité # 60 000 m<sup>3</sup>
  - ↳ Livraison partielle à compter 27/02/06
- ▶ Mise en service d'une installation mobile d'osmose permettant de traiter les eaux hors bassins
  - ↳ Essais sur pilote en cours
  - ↳ Démarrage en fin de mois
  - ↳ Capacité annoncée de 50 m<sup>3</sup>/h
- ▶ Concentration de nos solutions lagunées par évaporation forcée
  - ↳ Utilisation de Poutil industriel (3 m<sup>3</sup>/h)
  - ↳ Démarrage pour essai le 16/02/06
- ▶ Chargement de wagons
  - ↳ Arrivée des premiers wagons le 15/02/06
  - ↳ Capacité maximale de 10 000 m<sup>3</sup> (200 wagons)
- ▶ Expédition de solutions vers entreposage provisoire
  - ↳ Autorisations industrielles et administratives pour 8 000 m<sup>3</sup> en cours



**Conséquences**

**Conséquences prévisibles**

- ▶ Environnementales
- ▶ Techniques
  - ↳ Installations à l'arrêt
  - ↳ Recherche de solutions techniques court terme et moyen terme pour remédier à la situation
- ▶ Financières
  - ↳ Pertes d'exploitation liées à l'arrêt des installations
- ▶ Sociales
  - ↳ 240 emplois directs sur l'établissement de Malvézi
  - ↳ 800 emplois directs au niveau de la société COMURHEX
- ▶ Commerciales
  - ↳ Livraison de nos clients à assurer

